

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 30 (1901)

**Heft:** 8

**Rubrik:** Au Congrès pédagogique romand

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 12.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

attend et bientôt nous voguons sur la nappe d'azur vers les fertiles et riants coteaux du Vully.

Il n'entre pas dans le cadre de ce modeste compte-rendu de décrire tout le charme de cette promenade qui restera un des doux souvenirs de cette belle journée.

Après une petite halte à Valaman, notre bateau nous ramène doucement au port du départ.

Un adieu aux amis de la Broye et le train pour Fribourg s'ébranle; il reçoit à la gare de Cressier les derniers hôtes de ce village dont le nom sera désormais écrit en lettres d'or dans les annales de la Société fribourgeoise d'éducation.

Grolley, 30 juin 1901

A. WICHT.

---

## AU CONGRÈS PÉDAGOGIQUE ROMAND

---

Les annales de la Fédération des instituteurs romands pourront enregistrer comme dates mémorables les journées des 14, 15 et 16 juillet qui ont vu réunis à Lausanne plus d'un millier de membres du corps enseignant appartenant aux diverses régions de la Suisse française.

Les limites restreintes d'un article de revue ne nous permettent pas de faire ici une relation circonstanciée des actes qui ont marqué ces fêtes pédagogiques. Qu'il nous suffise de signaler leur excellente organisation, l'accueil empressé de la population lausannoise pour ses hôtes et les nombreux divertissements offerts aux congressistes par les commissions festives.

Nous croyons d'intérêt plus immédiat de résumer les débats de la séance du 14 juillet, débats qui ont porté sur les deux questions suivantes :

1<sup>o</sup> La dépopulation des campagnes; ce que peut faire l'école pour y remédier. (Rapporteur, M. Henchoz, à Lausanne.)

2<sup>o</sup> Organisation des cours de vacances pour instituteurs et institutrices (Rapporteur, M. William Rosier, prof., Genève.)

Le travail de M. Rosier a été admis sans discussion et ses conclusions votées en bloc par l'assemblée nombreuse qui remplissait la vaste enceinte du temple Saint-François.

Il en est allé différemment du rapport de M. Henchoz, rapport fort bien conçu dont nous croyons utile de reproduire les conclusions et à propos duquel la *Liberté* a publié une étude savante sur quelques points que l'assemblée de Lausanne n'a pas même effleurés.

« 1. Dans les localités de la campagne, l'école doit contribuer à encourager les enfants d'agriculteurs à suivre la carrière de leurs parents ou à embrasser un métier en rapport avec le travail des champs.

« 2. Pour autant que cela est possible, l'enseignement donné dans les classes rurales aura une tendance nettement agricole surtout en ce qui concerne la géographie locale, les leçons de choses et de sciences naturelles, l'arithmétique, la comptabilité, ainsi que la lecture et les exercices d'élocution ou de rédaction.

« 3. Les manuels de lecture des degrés intermédiaire et supérieur renfermeront une partie spéciale consacrée aux plus importantes questions d'agriculture. On fera figurer entre autres dans cette partie des biographies de bons agriculteurs, des morceaux écrits par des hommes très au courant de l'activité du campagnard, des scènes et tableaux de mœurs villageoises, un choix suffisant de poésies pouvant contribuer à exciter l'enthousiasme pour la nature et les travaux champêtres. Ils renfermeront aussi un certain nombre de morceaux bien choisis, de portée morale, ou servant à combattre l'alcoolisme.

« 4. La publication de tableaux reproduisant les œuvres dans lesquelles nos meilleurs peintres ont célébré la vie du paysan est hautement désirable.

« 5. A chaque école de village sera annexé un terrain aussi bien placé que possible et d'étendue suffisante pour y établir un jardin scolaire.

« 6. Le musée d'une telle école renfermera des spécimens se rapportant à l'agriculture et quelques appareils pour expériences élémentaires sur la nature des terrains et les phénomènes physiques ou chimiques qui intéressent le campagnard.

« 7. A la campagne, partout où il y a utilité à le faire, on s'occupera d'organiser des caisses d'épargne scolaires, et l'on étudiera de quelle manière elles pourraient se combiner avec les caisses mutuelles de crédit agricole, si ces dernières viennent à être établies.

« 8. La création d'écoles ménagères pour les jeunes filles de la campagne, ainsi que l'élaboration d'un programme spécial pour les écoles complémentaires de jeunes agriculteurs méritent toute la sollicitude de nos autorités cantonales et communales.

« 9. Par son activité en général, particulièrement en dehors de la classe, l'instituteur en fonctions dans une localité rurale montrera un intérêt réel pour tout ce qui touche à l'activité de l'agriculteur.

« 10. Il est vivement à souhaiter que l'Etat accorde des augmentations de traitement à tous les instituteurs qui travaillent avec succès au développement de l'agriculture.

« 11. Il est émis le vœu qu'une entente ait lieu entre les cantons de la Suisse romande pour la publication d'un ouvrage destiné à servir de guide aux maîtres des classes rurales, surtout en ce qui touche à l'enseignement des sciences naturelles, de l'arithmétique, de la comptabilité et de la mécanique agricoles. »

Le débat fut engagé sous la présidence habile et expéditive de M. Decoppet, chef du Département vaudois de l'Instruction publique.

D'entrée de cause, un professeur secondaire, M. Pesson, à Céligny, combattit la thèse Henchoz en lisant un contre-rapport dont l'humour et les qualités littéraires devaient gagner à son auteur la sympathie générale. On en aura bientôt une preuve à l'occasion du vote de sa conclusion qui, opposée à la première conclusion du rapporteur, ralliera les suffrages de la quasi-unanimité de l'assistance. Cette proposition était ainsi conçue :

« La dépopulation des campagnes est une question d'ordre économique plus que pédagogique. L'école peut, dans une certaine mesure, concourir aux progrès de l'agriculture, mais son influence ne saurait être considérable sur le mouvement qui entraîne les campagnards vers les villes. »

Plusieurs orateurs soutinrent, en l'accentuant encore, la même opinion négative, notamment M. Baatard, président de la Société pédagogique genevoise qui ne trouve aucune solution à la dépopulation des campagnes, en dehors de la protection plus effective de l'Etat pour le travail des champs. L'école ne saurait, ajoute-t-il, jouer un rôle quelconque à cet égard. L'orateur genevois estime qu'il ne faut pas fixer irrémédiablement l'enfant au village et l'attacher pour jamais à la glèbe. S'il est à la ville des carrières plus faciles et lucratives, le jeune campagnard ne pourrait-il pas les ambitionner à plus de titres que l'étranger ? Laissons-lui assez d'initiative pour faire son chemin dans le monde selon ses goûts, ses moyens, ses talents. Ce discours fut accueilli par les applaudissements de l'assemblée dont le siège était fait, car la proposition Henchoz ne réunit que quelques voix.

Il est donc établi, de par le vote du congrès pédagogique romand, que l'école n'a point à se préoccuper de la carrière future des élèves. Cette conséquence n'est point, à la vérité, formulée aussi catégoriquement dans la conclusion votée ; cependant les discours qui l'ont introduite et en ont provoqué l'admission ne laissèrent aucun doute sur sa portée dans l'esprit des auditeurs. L'assemblée paraît s'être ravisée dans la suite car elle a admis la plupart des conclusions Henchoz, qui logiquement, devaient partager le sort de la première dont elles ne sont que les corollaires.

J'ai entendu maints regrets s'exprimer à l'endroit de cette votation ; plusieurs congressistes croient avec le rapporteur que la question reviendra et que la solution qu'il proposait aura tôt ou tard l'honneur d'un meilleur accueil. Quel est en définitive le rôle de l'école, sinon une préparation à la vie pratique, préparation lointaine sans doute mais pourtant effective ? Ce rôle, un journal professionnel, *Le Mercure*, organe des voyageurs de commerce, le proclamait hautement quand il demandait naguère à l'enseignement primaire de

contribuer au progrès économique du pays. Il est reconnu partout, dans toutes les agglomérations urbaines de quelque importance où la première sollicitude de l'enseignement est d'imprimer aux exercices scolaires une direction de plus en plus pratique et utilitaire.

La Belgique, par exemple, développe sans cesse son enseignement primaire agricole, et l'on ne croit pas, en ce pays si prospère par son industrie, avoir fait fausse route en s'aidant de l'école pour retenir le campagnard à la terre, pas plus qu'on ne se repent d'avoir mis son influence au service de la croisade si vigoureuse entreprise contre le fléau de l'alcoolisme. Ne peut-on pas se demander après cela si le Congrès de Lausanne fut bien inspiré en déniaut à l'école le droit de se préoccuper de la question agraire sous prétexte qu'elle est d'ordre économique, en lui contestant toute influence dans la campagne à ouvrir pour enrayer l'exode des agriculteurs vers les villes.

Quel que soit le sort réservé à ses conclusions, M. Henchoz n'en mérite pas moins la reconnaissance de tous ceux dont il fut l'éloquent porte-voix, de tous ceux qui estiment qu'il est du devoir de l'instituteur de s'intéresser à la destinée future de ses élèves.

La discussion sur cet important sujet a été remarquable de courtoisie et de bon ton. Mentionnons toutefois pour mémoire l'incartade d'un jeune homme qui s'est permis une sortie déplacée sur le terrain religieux où l'assemblée a eu la sagesse de le laisser seul. Valaisan, il peignit en sombres couleurs la situation économique de son canton d'origine; catholique, il rendit la religion de ses pères, notre théologie, responsable de la trop forte densité de la population des bords du Rhône, de cette forte et vaillante race dont le travail persévérant a vaincu les obstacles que la nature des montagnes oppose aux efforts de l'homme. Mais passons car le silence glacial de l'assistance a été une réponse significative à ces attaques aussi maladroitement qu'injustes.

La deuxième réunion du Congrès romand fut surtout une séance d'affaires. Après approbation des comptes et des rapports les congressistes désignèrent Neuchâtel comme siège du Comité central pour la nouvelle période triennale. MM. Quartier-la-Tente, conseiller d'Etat et Latour, inspecteur scolaire, furent élus en qualité de président d'honneur et de président effectif de la Fédération romande. Le siège de la Rédaction de l'*Educateur* demeure à Lausanne avec les mêmes rédacteur en chef et gérant, MM. Guex, Directeur de l'Ecole normale et Perrin adjoint au Département de l'Instruction publique du canton de Vaud.

G.

